



Lettre d'informations n°15 – Octobre 2017

Te Rau Mata Araí

Le Réseau de prévention, de surveillance et de lutte contre les Espèces Envahissantes de Polynésie française

Pour ce trimestre, juste avant le retour de la saison chaude accompagnée de ses fortes pluies, période durant laquelle l'actualité va irrémédiablement nous ramener vers la petite fourmi de feu, nous avons choisi de consacrer notre actualité à cette peste.

Mais avant de parler d'actualité, revenons sur les faits...

Signalée officiellement à Mahina en 2004, la petite fourmi de feu (PFF) est classée « espèce menaçant la biodiversité » selon le code de l'environnement depuis 2006, parmi 13 autres espèces animales. Au-delà des menaces qu'elle représente pour la biodiversité, elle est reconnue comme problématique pour l'agriculture, le bien-être des populations et pour l'activité économique d'une manière générale.

Dès 2005 et jusqu'en 2009, de vastes opérations de lutte chimique ont été menées à Tahiti dans le but d'éradiquer cette espèce de fourmi. Les traitements se sont soldés par un cantonnement partiel sur les zones traitées, mais entre-temps la petite fourmi de feu avait été propagée par la population sur l'ensemble de l'île de Tahiti.

Depuis, et malgré les diverses opérations de sensibilisation de la population et de lutte ponctuelle, cette espèce a été propagée dans d'autres îles : Moorea (détection en 2011), Rurutu (détection en 2014), Bora Bora et Raiatea (détection en 2016).

La petite fourmi de feu étant également un fléau pour Hawaii et d'autres îles du Pacifique, des collaborations ont été mises en place avec elles, avec des échanges de méthodes. Certaines techniques de lutte chimique permettent de contrôler la peste sur de petites surfaces. Toutefois, du fait de fortes pentes, de surfaces contaminées étendues, d'une végétation trop dense et/ou de la présence d'arbres de grande taille abritant des nids de fourmis dans leurs feuillages, cette lutte se révèle fréquemment sans succès. C'est ainsi que, suite au constat réalisé en 2016 concernant la faible efficacité des traitements pesticides réalisés sur les 4 colonies connues de Moorea entre 2013 et 2015, il a été acté l'arrêt définitif de cette lutte chimique à grande échelle.

Néanmoins, une grande majorité d'îles n'étant toujours pas infestée, il nous appartient à tous de rester vigilant et de faire en sorte de limiter l'expansion de cette peste.

Revenons maintenant sur l'actualité ... car les efforts se poursuivent :

Communication « comment vivre avec la petite fourmi de feu »

Parce que le problème de la petite fourmi de feu est fortement lié à sa propagation par la population, la Direction de l'environnement a lancé une nouvelle campagne de communication pour le dernier trimestre 2017. A cette occasion, plusieurs supports de communication seront utilisés.

Le **spot télévisé** animé par les célèbres « mama roro » et « papa penu » (Photo 1. Spot télévisé) sera diffusé sur Polynésie première et TNTV à raison de 2 diffusions par jour. L'objectif de ce spot est de permettre aux habitants de prendre conscience des risques qu'ils prennent en amenant des végétaux dans les îles. Il rappelle qu'une inspection phytosanitaire est obligatoire.

Photo 1. Spot télévisé (cliquez sur l'image pour voir la vidéo)



Envoyer des végétaux dans les îles sans passage au phytosanitaire, c'est prendre le risque d'infester une île jusqu'alors indemne.

Trois spots radios seront diffusés sur Radio 1 et Tiare FM en version française et tahitienne à raison de 5 spots par jour. Cette trilogie a pour but de répondre aux questions des habitants des îles infestées :

- Spot 1 : Comment reconnaître la petite fourmi de feu ?
- Spot 2 : Si je suis infesté, comment ne pas la propager ?
- Spot 3 : Si je suis infesté, comment vivre avec ?

De la même manière que les particuliers luttent contre les infestations de termites sur leur propriété, chacun doit gérer les efforts de lutte qu'il engage contre la petite fourmi de feu sur sa propriété.

En parallèle de la campagne radio, **trois vidéos** seront mises en ligne sur la page **Facebook** de la Direction de l'environnement : <https://www.facebook.com/diren.pf/> . Ces petites vidéos illustreront les propos de la bande sonore des spots radio.

Cette campagne sera l'occasion de rappeler également qu'il existe une page dédiée à la petite fourmi de feu sur le **site de la Direction de l'environnement** : <http://www.environnement.pf/la-petite-fourmi-de-feu> . Cette page fait la synthèse des connaissances sur le sujet : Comment la reconnaître ? Où trouve-t-on la petite fourmi de feu ? Quels sont les impacts de cette fourmi ? Que peut-on faire contre cette fourmi ? Implantation de la petite fourmi de feu en Polynésie française.

Il est primordial que les gens continuent de prendre conscience de l'importance de leur action dans le cantonnement de cette espèce à l'échelle de la Polynésie française. De nombreuses îles sont encore indemnes, il s'agit de les protéger.

Pour plus de renseignement, vous pouvez consulter [la page petite fourmi de feu](#) du site de la direction de l'environnement ou appeler le 40 47 66 66

Prévention : les stands de la foire agricole jouent le jeu de la détection de PFF

Depuis bientôt 10 ans, les horticulteurs sont sensibilisés régulièrement aux espèces exotiques végétales lors d'événements telles que la foire agricole ou les floralies. Il en a encore été ainsi cette année à l'occasion de la foire agricole qui se déroule à Vaitupa du 28 septembre au 8 octobre 2017.

Avec la collaboration de la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire (CAPL) et de la fédération des horticulteurs Hei Tini Rau, des détections de petite fourmi de feu ont été réalisées avant l'ouverture officielle (Photo 2).

Les résultats sont satisfaisants puisqu'aucun stand ne présentait de petite fourmi de feu. Une prise de conscience semble avoir eu lieu sur les risques que représente cette peste pour l'activité horticole. Les horticulteurs polynésiens semblent dorénavant bien informés sur les mesures de prévention et les techniques de lutte contre cette fourmi (granulé, trempage, pulvérisation foliaire). Ils peuvent ainsi assurer à la clientèle des plantes indemnes de PFF.

Photo 2. Détection de petite fourmi de feu sur les stands de plantes



Gestion coordonnées de la PFF au niveau des lotissements et des communes

L'assistance aux particuliers s'appuie entre autres sur un système de [signalement en ligne](#) sur le site de la Direction de l'environnement et sur l'accès en ligne aux [protocoles de lutte](#). C'est ainsi que petit à petit les méthodes de lutte, notamment celles pratiquées à Hawaïi, sont diffusées.

La volonté de coordonner des opérations de contrôle au sein de certains quartiers et/ou lotissements a émergé afin d'optimiser l'efficacité des actions de lutte. Par le biais de syndicats de copropriété ou d'associations de quartier, des actions ont dernièrement été menées sur les communes de Pirae, Papeete, Punaauia et Paea afin de délimiter collectivement les zones envahies puis d'organiser des opérations de lutte chimique synchronisées. Il reste encore à assurer la surveillance des zones traitées pour éviter les ré-infestations.

Cela doit permettre aux habitants concernés, surtout dans les zones très infestées, de gagner en confort de vie.

Aujourd'hui bien informées, de nombreuses communes prennent en considération cette peste afin de ne pas la disséminer. C'est le cas à Punaauia avec la mise en place de sa brigade verte, ou encore à Papara où un agent de la commune réalise un suivi cartographique précis de la PFF. Ce travail de proximité permet aux services techniques de la commune de tenir compte des colonies connues lors de la programmation de ses interventions et de répondre immédiatement à d'éventuelles demandes de ses administrés (Photo 3).

Photo 3. Présentation de la carte de la PFF aux habitants de Papara



Les communes des îles éloignées de Tahiti dont l'infestation est connue informent autant que possible la population et assurent également une surveillance avec du personnel dédié et formé, tout particulièrement à Rurutu et Moorea. La commune de Bora Bora poursuit ses efforts d'éradication du seul foyer connu de l'île.

Mieux connaître les effets de la petite fourmi de feu sur la biodiversité polynésienne

Au vu des disséminations observées, et du manque de connaissance sur cette fourmi dans le milieu naturel polynésien, trois études ont été initiées ces dernières années par la Direction de l'environnement pour répondre aux questions suivantes :

- Comment progressent les colonies de petites fourmis de feu en zone urbaine ?
- Quels sont les effets de la petite fourmi de feu sur la biodiversité comparés aux effets des traitements chimiques ?
- Comment progressent les colonies de petite fourmi de feu en milieu naturel ? Quels sont les effets sur la biodiversité ?

Une **première étude** a été réalisée par un étudiant de l'Université de Polynésie française, stagiaire à la Direction de l'environnement. La comparaison des données de 2006 et 2016, en zones urbaines, a mis en évidence qu'une fois passée la phase d'infestation massive par la petite fourmi de feu, d'autres espèces de fourmis chassées initialement finissent par revenir.

Une **deuxième étude** est en cours sur la vallée de Maruapo de Punaauia. Celle-ci est menée en parallèle des opérations de traitement chimique réalisées par la SOP MANU, pour préserver l'habitat du Monarque de Tahiti (oiseau endémique menacé de la côte ouest de Tahiti). Cette étude a pour but de comparer l'impact de la petite fourmi de feu par rapport à l'impact des traitements chimiques. Une des questions posées est de savoir si les effets des traitements chimiques sur la biodiversité ne sont pas plus néfastes que les effets de la petite fourmi de feu ?

En complément de cette étude de la côte ouest, une **troisième étude** est en cours sur la côte est, au sein du Parc territorial de Te Faaiti (Papenoo). Coordonné par le bureau d'étude Fenua-environnement, le travail réalisé doit permettre de connaître plus précisément l'impact de la petite fourmi de feu sur la biodiversité de l'espace protégé. Pour cela, un recensement des insectes et des oiseaux a été réalisé sur une parcelle infestée et une parcelle indemne du parc possédant les mêmes caractéristiques de végétation. Concernant les insectes, quatre types de pièges ont été installés sur chacune des parcelles, du sol jusqu'aux feuillages des arbres (Photo 4). Concernant les oiseaux, des points d'écoute et d'observation ont permis de dresser la liste des espèces présentes. Ces recensements seront réalisés tous les 3 mois pendant 1 an. Les différences observées entre zones indemnes et zones infestées permettront de mettre en évidence les interactions que peut avoir la petite fourmi de feu avec les insectes en général, avec les autres espèces de fourmis en particulier, ainsi qu'avec les oiseaux.

Photo 4. Utilisation d'un piège lumineux pour récolter les insectes nocturnes de Te Faaiti



Si vous aussi, vous pensez pouvoir lutter contre une espèce exotique envahissante, faites nous part de votre projet pour que nous puissions vous aider.

Pour plus de renseignements ou pour partager vos projets, n'hésitez pas à nous contacter à :

invasives@environnement.gov.pf ou au 87 74 68 72

Signalement d'espèces envahissantes en ligne :

<http://www.environnement.pf/signalement>

